

LE CLERGE FRANC-MAÇON PENDANT LE XVIIIÈME SIECLE

J. A. FERRER BENIMELI

Tout au long du XVIII^e siècle une caractéristique uniforme de tous les pays, que la majorité de leur population soit catholique ou non, est la présence de prêtres dans presque toutes les Loges maçonniques. Ils appartiennent à toutes les catégories religieuses : curés, diacres, archidiaques, bénéficiers, chantres, doyens, chanoines, archiprêtres, prévôts mitrés, chapelains, aumôniers militaires, aumôniers de la maison du Roi, de la Reine, de la duchesse de Bourbon, du Prince de Rohan, de la princesse de Guémenée, des Hôtels-Dieu, des ambassadeurs archimandrites, métropolitains, Grands Vicaires, Vicaires Métropolitains, Evêques, etc. (1).

Presque tous les ordres religieux sont représentés parmi les membres de la Franc-Maçonnerie du XVIII^e siècle : religieux de Saint-Jean de Dieu, de la Merci de la Charité, cordeliers, récollets, paulins, hospitaliers, bénédictins de Cluny et de Saint-Maur, théatins, capucins, de l'ordre de Cîteaux, carmes, minimes, augustins, oratoriens, servites, mathurins, célestins, trinitaires, dominicains, lazaristes, ex-jésuites, etc. (2). Parmi ces religieux signalons l'abondance de prieurs, de supérieurs, de gardiens, d'abbés, ainsi que de provinciaux, de maîtres de novices et même de généraux.

Quant aux fonctions exercées par les membres du clergé franc-maçon, on peut mentionner : celle de Prédicateur, de Bibliothécaire et d'Interprète du Roi, de Docteur en Théologie et en Philosophie, de Conseiller et d'Avocat au Parlement, de membre de l'Académie Française et des Académies des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres, de la Société royale de Biscaye, de l'Académie Ecclésiastique de Moscou, de l'Académie Royale de Naples, de Commandeurs de l'Ordre de Malte, de Secrétaire d'Evêché, de Nonciature et d'Ambassade, de Maître de Musique de la Sainte-Chapelle de Paris, et de Maître des enfants de chœur de Notre-Dame, de Député général du Clergé, de Protonotaire Apostolique, de Chancelier d'Université, de Recteur de Séminaire, de Professeur de Théologie, de Philosophie, de Morale, d'Histoire Ecclésiastique, d'Histoire Naturelle, de Diplomatie, de Numismatique, d'Astronomie, de Patrologie, de Géographie, de Poétique, de Mathématiques, d'Hébraïque, de Langues Orientales, etc. des Universités de Paris, Vienne, Prague, Innsbruck, Freiburg, Pest, Lemberg, Pavie, Naples, Toulouse, Ingolstadt, etc.

Nous n'ignorons pas qu'il y eut de nombreuses interventions contre la Maçonnerie, surtout de la part des évêques. Les plus connues sont peut-être celles des évêques de Marseille (1742 et 1748) d'Orléans (1744), de Liège (1744 et 1760), de Limoges (1748), d'Avignon (1751), de Poitiers (1752), de Toul (1770), de Malines (1777), etc. (3). Mais il est tout aussi indiscutable que d'autres évêques n'ont pas participé à ces interventions et n'ont même pas compris certaines attitudes de leurs frères évêques par rapport à la Franc-Maçonnerie. Rappelons l'exemple significatif de l'affaire de Quimper : l'archevêque de Tours défend le Provincial des cordeliers de Nantes contre les plaintes de l'évêque de Quimper, opposé à cette élection, en ces termes : "Il m'a paru plaisant que le grand reproche du Seigneur Saint-Luc contre ce religieux est qu'il est Franc-Maçon. Selon lui, Franc-Maçonnerie et impiété sont une même chose" (4).

Nous pouvons aussi rappeler un fait caractéristique qui montre bien à quel point les religieux et les prêtres de cette époque - plus ou moins détachés de l'autorité romaine - différaient d'opinion. Le 7 octobre 1783, la Loge des Coeurs Unis de Rouen demande des funérailles religieuses pour un de ses membres, nommé Hamel. Le curé de Saint-Jacques refuse. Aussitôt les religieux minimes s'offrent pour assurer la cérémonie. Mieux, ils insistent pour que le service soit célébré "maçonniquement, selon le rite du défunt". Et peu de temps après, le religieux qui avait célébré l'office demanda à être initié (5).

Présentation du problème

Les condamnations papales d'une part (celle de Clément XII en 1738 et celle de Benoît XIV en 1751) et la présence de catholiques et surtout de prêtres et d'ecclésiastiques dans la Maçonnerie d'autre part, posent un curieux problème. Il serait aventureux d'en tirer des conclusions dans un sens ou dans un autre, comme des auteurs de l'une ou de l'autre tendance ont tenté de le faire dans des périodes de dures polémiques aujourd'hui surmontées. Naturellement le problème réside dans l'antagonisme à première vue insoluble entre les interdits pontificaux d'un côté et l'affiliation de prêtres à l'ordre maçonnique de l'autre.

On ne saurait résoudre le problème ni éluder la difficulté en disant que la Franc-Maçonnerie du XVIII^e siècle n'était pas anti-cléricale, étant donné qu'elle faisait célébrer des messes et des services religieux qu'elle recommandait les défunts aux prières des maçons, qu'elle respectait

l'horaire des messes dominicales et les préceptes de jeûne et d'abstinence, étant donné que la grande quantité de catholiques dans ses rangs, au XVIIIe siècle, faisait d'elle une organisation éminemment chrétienne. Affirmer que la Maçonnerie au XVIIIe siècle était chrétienne et même catholique équivaut à affirmer que les condamnations pontificales n'avaient aucun sens et étaient erronées.

Aujourd'hui, après avoir consacré quelques années à des études et des recherches historiques dans la plupart des archives européennes et en particulier dans les Archives Secrètes du Vatican, nous sommes en mesure d'affirmer qu'effectivement dans la Bulle In eminenti de Clément XII et dans la Bulle Providas de Benoît XIV - pour ne pas citer d'autres édits ou normes donnés par les autorités ecclésiastiques dans leurs juridictions respectives - on condamne une association dont on ignorait de facto ce qu'elle était, ainsi que les buts qu'elle recherchait.

En outre les condamnations sont inspirées surtout par des motivations politiques que nous pouvons résumer en trois points : 1) le secret rigoureux dont s'entouraient les franc-maçons ; 2) le serment sous de très lourdes peines ; et 3) la juridiction de l'époque - basée sur le droit romain - selon laquelle toute association non autorisée par le gouvernement était **considérée** comme illicite, comme un centre de subversion et comme un danger pour l'ordre établi et la tranquillité des Etats (6)

Il est vrai que Clément XII comme Benoît XIV ajoutent aux motifs inspirés par la sécurité de l'Etat un motif religieux, c'est-à-dire le "soupçon d'hérésie" découlant du fait qu'on admettait dans les Loges des personnes de différentes religions. Au XVIIIe siècle cette raison avait une valeur toute autre qu'à notre époque.

Cependant, et c'est un fait irréfutable, nous nous trouvons - malgré les condamnations papales et tout au long du XVIIIe siècle - en présence de nombreux catholiques et surtout de nombreux prêtres de rangs différents qui étaient membres de la Franc-Maçonnerie.

Ecclésiastiques Vénérables et Fondateurs de Loges

A la veille de la Révolution, rien qu'en France, plus d'une trentaine de Loges ont un ecclésiastique pour Vénérable (7) ; les Loges qui ne comp- taient pas un abbé ou un religieux dans leur sein constituaient des excep- tions. On peut en dire autant de la Belgique, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse ou de la Russie.

Il n'est pas exceptionnel non plus de retrouver des évêques et des prélats parmi les membres des Loges. Un des exemples les plus curieux est peut-être celui de l'évêque Gottard Schaffgotsch, prince de Breslau, appartenant à la Loge Zu den 3 Totengerippen (Aux trois Squelettes), de Breslau, et fondateur - quand il était encore chanoine - en 1742, de la première Loge de Vienne Aux trois canons. Un autre cas, aussi curieux que le précédent, est celui de la Loge La Liberté, établie à Saint-Chinian. Dans son Tableau de l'année 1797 figurent deux évêques : Louis-Henri de Bruière-Chalabre, évêque de Saint-Pons, et son frère Alexandre-Joseph-Marie Alexis de Bruière-Chalabre, évêque de Saint-Omer et premier chapelain du comte d'Artois. En 1788 le célèbre évêque d'Autun, Maurice de Talleyrand-Périgord était membre de la Loge Les Philalètes. On prétend que Velbrück, Prince-évêque de Liège dirigeait une Loge dans son propre palais. Jean-Baptiste Saurine, évêque de Dax en 1791 et député de la Constituante et des Cinq-Cents figure comme membre de la Loge Les Amis Intimes de Paris de 1781 à 1789 (9).

A Glanfeuil, la Loge Le Tendre Accueil était composée exclusivement d'ecclésiastiques. Dans le Tableau de 1773 le Vénérable est le bénédictin Legrand, prieur de l'abbaye de Saint-Maur-sur Loire. Les Surveillants sont l'abbé Biot, chanoine de la cathédrale d'Angers, et le bénédictin Davy, procureur de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. L'Orateur, l'abbé Waillant de la Motte, chanoine de la cathédrale d'Angers et théologien. Le Secrétaire, le père augustin Paillard, procureur du Couvent d'Angers. Le Trésorier, le père augustin Dupont. Parmi les frères de la Loge se trouvent l'augustin Grappet, le chanoine de la collégiale Saint-Pierre Bachelier, le chanoine de la cathédrale d'Angers Boulnoy ; les bénédictins Dupin et Dureau ; le diacre Giroust, l'abbé Terrien de l'Épinay, chanoine de la collégiale Saint-Martin ; le bénédictin de Ferricart, sous-prieur de Saint-Maur ; Daburon de Mantelon, chanoine de Saint-Pierre ; Aubry, chanoine de Saint-Martin ; Brossier, archidiacre d'Angers ; Simonin de Vermondeau, prieur de Balac ; Lenoir, chanoine de la cathédrale d'Angers ; Le Coursonnays et Blisson, bénédictins (10).

La Loge L'Amitié à l'Épreuve, de Narbonne, était également composée exclusivement de membres du clergé.

Du 5 mars au 26 juin 1773 une assemblée générale des Loges de France se tient à Paris. Quatre-vingt députés y participent, représentant plus de quatre cents Loges. Parmi eux figurent de nombreux prêtres : l'abbé Jossot, député de l'Orient de Carcassonne ; l'abbé Lucas de Boulainvilliers ; le chanoine Pingré, membre de l'Académie des Sciences et bibliothécaire de Sainte-Geneviève ; l'abbé Raymond, député de l'Orient

de Valence ; l'abbé Rozier, un biologiste connu, chanoine de Lyon, qui a été désigné par les Loges de Bordeaux, de Lyon, de Metz, de Montauban et de Reims. La création du Grand-Orient de France y est confirmée et les Statuts de l'Ordre Royal de la Franc-Maçonnerie y sont adoptés.

L'abbé Barbe, curé de la paroisse de Saint-Germain-lez-Compiègne, fonde dans cette ville la Loge Saint-Germain en l'an 1763. Cette Loge restera longtemps une Loge de prêtres, groupant des bénédictins, des dominicains, des capucins, des curés de la ville, voire un cordelier. En 1777 le Vénérable était l'abbé Bourgeois, curé de Condé-sur-Noireau. Parmi les membres il y a 14 ecclésiastiques : cinq bénédictins, deux dominicains, cinq capucins, un cordelier et le curé de Saint-Pierre-Pontpoint.

Dans la Loge La Parfaite Union de Rennes, en 1776, les représentants du clergé sont au nombre de neuf, parmi eux un Prieur des bénédictins, un autre des minimes et un troisième des augustins (11). La Loge de Laval, en 1776, comptait cinq prêtres sur un total de vingt-deux membres (12). Les fondateurs de la célèbre Loge Les Neuf Soeurs de Paris (1776) sont dix, parmi lesquels deux ecclésiastiques : l'abbé Cordier de Saint-Firmin, et l'abbé Robin, tous deux hommes de lettres. En 1778 13 membres de cette Loge étaient prêtres ; et en 1784 21 ecclésiastiques étaient membres de la Loge qui initia Voltaire et qui lui rendit les honneurs quelques semaines après sa mort (13).

Dans certaines occasions les Loges sont fondées à l'intérieur même des couvents ou des monastères. L'existence d'une Loge a été établie à l'abbaye de Fécamp, à celle de Clairvaux, chez les cordeliers de Troyes, chez les minimes de Dieppe, à l'ordre de Cîteaux de Guise, chez les récollets de Mons, et dans le monastère de Melk, en Autriche, où l'abbé Urbain II Hauer fut le premier Grand-Maître (14).

Le 5 avril 1785, des religieux de l'abbaye de Clairvaux demandent l'aide de L'Union de la Solidarité de Troyes afin d'obtenir des Constitutions pour créer la Loge La Vertu. Les fondateurs de cette Loge sont : le religieux bernardin Louis Gallien, Vénérable, né à Tournan le 10 juin 1760 ; le religieux Antoine Ribelot, Premier Surveillant, né à Is-sur-Tille le 8 avril 1760 ; le religieux Frédéric Baucelin, Deuxième Surveillant, né à Sainte-Menehould le 20 décembre 1759 ; le religieux Jean-Baptiste Maréchal, Orateur, né à Molin le 16 juin 1753 ; le religieux Joseph-Gérard Lagay, Secrétaire, né à Semery le 3 juin 1760 ; le religieux Jean Dufour, Infirmer, né à Lenti le 22 août 1735 ; le religieux Jean-François Braillon, Trésorier, né à Saint-Hilaire de Milly le 14 juillet 1759, le religieux

Stanislas Jannest, Démonstrateur, né à la Fère-en-Tardenois, le 7 mai 1762 ; le religieux Nicolas Jarry, Terrible, né à Salins le 1er juin 1759 ; le religieux Jean-André Dreux, Décorateur, né à Colmar le 14 avril 1755 (15).

Le Grand Orient accordera les Constitutions demandées le 9 février 1786 et deux lafcs seront initiés par La Vertu de l'abbaye de Clairvaux : le marquis Alexis de Boutet, capitaine de cavalerie, et le charron François Mouchotte, qui sera le Servant de la Loge.

Dans L'Union Cauchoise, de Caudebec, parmi les 12 fondateurs, huit étaient ecclésiastiques. Plus tard, sur un total de 29 membres, il y a 14 religieux, tant de Caudebec, que des abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille. Dans La Triple Unité de Fécamp, en 1778, il y avait un prêtre et neuf religieux bénédictins. Deux ans plus tard, ils seront douze religieux et plusieurs prêtres. En 1784, une douzaine de chanoines de Sainte-Geneviève appartenait à La Parfaite Union de Belmont et de Rouen. Chez Les Amis de la Vertu de Bernay, en 1788, sur treize membres actifs, il y a huit bénédictins, tandis que huit autres bénédictins sont affiliés libres.

Le Tableau de la Loge de Sens, en 1777, comporte 20 ecclésiastiques sur un total de 50 membres. Dans celui d'Annonay, il y a cinq prêtres ; sept à La Vraie Lumière de Poitiers. L'abbé Lapauze, très estimé de son archevêque, est en 1778, Vénérable de la Loge anglaise de Bordeaux, et il présidera, encore en 1782, la Loge générale (16).

Un assez grand nombre de supérieurs de maisons religieuses est membre de la Franc-Maçonnerie ; par exemple le supérieur de l'abbaye de Beupré, en Lorraine, celui du couvent des minimes de Vitteaux, en Côte d'Or ; celui du couvent des Frères Minimes de Troyes ; celui de la communauté des capucins de Calais ; celui du monastère bénédictin de Saint-Jean de Vivier, etc. (17).

Les deux Loges du Mans, la Loge Moria et la Loge Saint-Julien de l'Étroite Union comptent un total de 32 ecclésiastiques parmi leurs membres, selon les Tableaux de 1783 à 1790 : des bénédictins, des bernardins, des cisterciens, des chanoines, des curés, des oratoriens, des aumôniers, des lazaristes, etc. (18).

En 1776, à Beauvais, le Vénérable de la Loge est précisément le Grand Vicaire Docinel. A Belley et à Chalon-sur-Saône ce sont des chanoines

qui occupent les fonctions de Secrétaire. A Monastier, le Secrétaire de la Loge est bénédictin. Le prédicateur des cordeliers, Jean-Baptiste Gaillac, prend la parole le 19 janvier 1776 dans la Loge de Tarbes, dont il est membre. Le chanoine de Saint-Leu, prieur de l'abbaye de Rilly, à Fougères, est l'Orateur de la Loge militaire du Régiment du Roussillon Royal de Cavalerie. Le chanoine René de Autieux de Marbré fait partie de La Nouvelle Union d'Emée. A cette date la Loge La Parfaite Union de Narbonne a pour Vénérable le frère minime Broquise, et pour Député le prêtre Montmorency-Bouteville. A son tour le carme déchaussé Denis Saint-Charles est le Vénérable de La Parfaite Union d'Orléans. L'abbé de Reymond est Vénérable de La Parfaite Union de Quimper. L'Heureuse Rencontre de Brest initie dom Pierre Courtois, bénédictin de l'abbaye de Saint-Mathieu. Quelques années plus tard, en 1799-1800, 5 prêtres figurent parmi les marins espagnols qui résidaient à Brest et qui entrèrent dans cette même Loge et dans celle des Elus de Sully : Jacob Florit, Jean Moreno et Salvador Daroca, aumôniers de la marine ou ministres du culte catholique espagnol - comme le précisent les Tableaux des Loges - et Thomas Zurita et Pierre Carmona de los Reyes, religieux cordeliers (19).

En 1783, la Loge d'Alençon Saint-Christophe de la Forte Union qui comptait parmi ses membres les religieux Belloy de Wagtz, sous-prieur, Chamenel et Bourdon, bénédictins, désigna comme vénérable le prêtre Daquin, professeur de physique au collège de cette même ville. La Loge La Fidélité de Hesdin fut fondée en 1778 par neuf bénédictins, un prêtre et trois chanoines de l'abbaye de cette localité.

Parmi la trentaine de prêtres appartenant aux Loges de Toulouse, il y a trois professeurs de théologie, deux professeurs du Collège Royal, un Conseiller du Parlement de Toulouse, le Vicaire Général de Nantes, plusieurs augustins, plusieurs frères mineurs, plusieurs carmélites, plusieurs chanoines et plusieurs curés de paroisse (20).

Dans le Tableau de la Loge L'Amitié d'Aix-en-Provence de l'année 1778, figurent sept ecclésiastiques, y compris le Vicaire général de Sener et le Conseiller au Parlement d'Aix-en-Provence, l'aumônier de la comtesse d'Artois et d'autres aumôniers de l'Eglise métropolitaine. A Lyon, il y a plus de vingt religieux affiliés aux Loges entre 1750 et 1790. A Aix-en-Provence, entre 1781 et 1790, neuf ecclésiastiques apparaissent dans les deux Loges de la ville. A Belley, la Loge de Saint-Jean des Trois Souhais compte en 1774 sept ecclésiastiques sur un total de 21 membres. A Caen, la Loge L'Ardente Maçonne compte aussi sept prêtres (4 curés de paroisse et 3 vicaires) parmi ses 32 membres, selon le Tableau de l'année

1774. A Chalon-sur-Saône, dans la Loge Les Frères Unis il y a 8 ecclésiastiques (2 chanoines, 2 curés de paroisse, 3 vicaires et un cistercien) sur un total de 20 membres. A Château-Thierry (la Loge La Vraie Espérance, en 1783) il y a 9 ecclésiastiques parmi 23 membres. A Guise (la Loge La Franchise), en 1774, il y a 5 ecclésiastiques sur 17 membres. Entre les années 1768 et 1793 figurent 18 ecclésiastiques dans les trois Loges de Nancy (Saint-Michel des Coeurs Unis, Saint Jean de Jérusalem et Saint Louis-Saint Philippe de la Gloire) : 9 religieux, un prélat, 4 chanoines, le Vicaire du diocèse de Chartres et 3 curés. Dans la Loge La Nouvelle Union à l'Orient d'Emée il y a 8 ecclésiastiques à cette même époque.

Le Tableau de l'année 1785 de la Loge Saint-Jean de la Vraie Concorde à Vienne en Autriche signale l'affiliation de 12 ecclésiastiques. Parmi eux un professeur d'Histoire Universelle de l'Université d'Innsbruck (21), le Directeur du Cabinet Impérial et Royal des Médailles Modernes, un professeur d'Histoire Naturelle et de Technologie à l'Ecole Royale de Vienne, un professeur de Droit à Echingen et le Conseiller intime du Prince-Evêque de Würtemberg. Cette Loge n'était pas composée exclusivement de catholiques vu qu'il y avait aussi parmi ses membres 4 réformés, un grec orthodoxe, 17 luthériens et un Unitaire (22).

Dans la Loge La Victoire de Naples, en 1782, on trouve 9 ecclésiastiques, parmi eux l'évêque de Dorry, en Irlande, et un membre de l'Académie Royale et Professeur de Diplomatique à l'Université (23).

Nous pourrions poursuivre cette énumération et apporter une série de faits intéressants, non seulement par le nombre des membres, mais par leur qualité, leur dignité, leur répartition géographique, etc. Dans le but d'offrir une vision panoramique de la présence du clergé catholique dans les Loges maçonniques du XVIIIe siècle, j'ai constitué un répertoire du clergé franc-maçon du XVIIIe siècle, me basant sur l'étude encore assez incomplète et provisoire de la documentation de l'époque. Ce répertoire, avec un total de près de 2.000 ecclésiastiques franc-maçons ne prétend pas être exhaustif, mais purement informatif. Par conséquent, toute tentative statistique serait malvenue. Nous avons simplement voulu donner un exemple de la participation du clergé dans les Loges maçonniques tout au long du XVIIIe siècle, dans lequel sont représentés non seulement la majorité des nations européennes (24), mais aussi tous les ordres religieux et toutes les autres classes d'ordre ecclésiastique, allant des évêques aux humbles curés de campagne, en passant par les chanoines, les vicaires généraux, les provinciaux et les supérieurs locaux d'ordres religieux, les prieurs, les abbés, etc.

Ajoutons toutefois quelques renseignements intéressants :

Le nombre de membres appartenants à ce que, dans l'Ancien Régime, nous appelons le Haut Clergé, c'est-à-dire les évêques, les archevêques, les chanoines, les Vicaires, les Généraux, les Métropolitains, etc. est de 400. Parmi eux, 23 évêques, 3 archevêques, 5 Métropolitains et archimandrites, 30 Vicaires généraux et 300 chanoines.

Le nombre des membres appartenants au Bas-Clergé (curés de campagne, bénéficiaires aumôniers militaires, diacres, clergés tonsurés ou tout simplement ecclésiastiques) est de 980. Parmi eux, 200 curés, dont la plupart sont des curés de campagne, 40 aumôniers militaires, 40 professeurs d'université, 20 diacres, 12 Conseillers au Parlement, etc.

Les membres des ordres religieux dont la plupart réside également à la campagne, sont au nombre de 520. Mentionnons le grand nombre de bénédictins (156), de cisterciens (35), de capucins (31), de minimes (31), de dominicains (30), de cordeliers (30), d'augustins (26), d'ex-jésuites (26), de carmes (24), d'oratoriens (17), de récollets (13), de la Charité (10), etc.

Les prêtres franc-maçons et la Révolution française

Un fait remarquable qui mérite d'être signalé est que nous trouvons des prêtres dans presque toutes les Loges de France jusqu'à la veille même de la Révolution. Ils appartiennent à toutes les catégories religieuses : Chanoines, Bénédictins, Frères Minimes, Capucins, Dominicains, Franciscains, Augustins, Carmélites, Prieurs et Sous-Prieurs de monastères, sans compter les curés, les vicaires et même quelques évêques. On peut affirmer qu'il est rare qu'un Orient ne possède pas parmi ses membres un prêtre. Berteloot, dans un sondage rapide et très incomplet, a rassemblé plus d'une centaine de prêtres franc-maçons, appartenant à plusieurs Loges de France à la veille de la Révolution, dont trente au moins sont des Vénérables d'autant de Loges, comme nous l'avons déjà précisé plus haut (25). En 1789 encore on constate la fondation de Loges composées uniquement d'ecclésiastiques. C'est le cas de la Loge appelée Le Siècle d'Or fondée à Sable, par son premier Vénérable, l'abbé Pierre Champroux.

On peut affirmer que le fait révolutionnaire suscite un éventail de réactions dans le clergé franc-maçon. Quand éclate la révolution, dans plus d'un cas, éclatent la joie et les actions de grâce. Ainsi les membres des

Elus de Chartres font célébrer une messe le 29 juin 1789 pour fêter la Révolution qui vient de se produire (26).

Quatre jours après le célèbre "Serment du Jeu de Paume" où les députés de l'Assemblée Nationale s'engagèrent à ne pas se séparer avant qu'il y ait une Constitution en France, la Grande-Loge de France célébra sa traditionnelle fête patronale de Saint-Jean par une messe solennelle célébrée par le maçon Roussineau, prêtre, licencié en lois par la Faculté de Paris, et curé de l'église royale et paroissiale de la Sainte-Chapelle. A cette occasion, Roussineau reçut 45 livres pour la célébration de la messe de Saint Jean-Baptiste, et 45 pour le service du jour suivant à l'intention des défunts de la Grande-Loge (27).

Il est certain que la confiscation des biens du Clergé, votée le 2 novembre 1789, sur la proposition de Mirabeau, rejetée de nombreux franc-maçons catholiques dans le parti contre-révolutionnaire. Parmi les prêtres initiés, certains refusent les nouvelles dispositions et d'autres considèrent que l'augmentation du traitement des curés et le versement d'une pension compensatrice aux prêtres, aux chanoines et aux religieux privés de leurs bénéfices représentent des avantages.

En 1790, dans le fameux Club des Minimes du Mans nous trouvons de nombreux franc-maçons, parmi lesquels dom Laceron, aumônier de la Garde Nationale, et les prêtres Leprince et Besnard. Au cours de cette même année dans la Loge L'Agréable Réunion de Château-Gautier figurent les religieux bénédictins Jules Durand de Linois, Bertrand Guichard, Louis le Seigneur de Vignancourt, et François Troallic, ainsi que le prêtre Alphonse Chaillard.

En raison de la Constitution civile du Clergé, il y eut aussi des réactions très diverses parmi le clergé franc-maçon. Ainsi le prieur de Domfront, le Frère Peletier de Feumusson, refuse d'adhérer à la Constitution et de prêter serment. Cependant le nouvel évêque constitutionnel du Mans, Prudhomme de la Boussinière, nomme parmi ses vicaires épiscopaux les Frères Pépin de la Courbe et Boulanger. A leur tour, deux autres franc-maçons reçurent des charges : le Frère dom Laceron fut nommé curé de la paroisse du Grand-Saint-Georges, et le frère Leprince, curé de celle de Milesse.

Ainsi donc, les franc-maçons ou plus précisément les membres du clergé maçon continuent à se déterminer selon leur seule conscience, sans que l'Ordre auquel ils appartiennent intervienne à aucun moment pour leur

suggérer, voire leur imposer un choix. En tout cas les prêtres franc-maçons se sont divisés sur la question religieuse.

Le frère Bonnefoy, sous-prieur des Carmes de Brest, qui appartenait à la Loge L'Heureuse Rencontre meurt en 1791. Ce sont des prêtres maçons, La Goublaye, curé de Saint-Sauveur-Recouvrance, Toulec, Raulin, Quin et Lebiche, tous membres de la même loge, qui célèbrent son service funèbre.

A Aix, la Loge L'Étroite Persévérance des Amis Réunis ferme ses portes. Cependant celle des Amis Francs-Comtois de Jussey élit pour Vénérable un prêtre assermenté, l'abbé Nouriot.

A Château-Gontier, Louis le Seigneur de Vignancourt, moine bénédictin, prêtre assermenté, se fait élire curé de Loigné. Le Frère Rose-Croix Troalic, moine bénédictin, suit son exemple et devient curé constitutionnel de Ménil, puis de Denée. Mais le Frère Daudier, qui appartient à la même Loge qu'eux, émigre pour rejoindre l'armée du duc de Bourbon et il mourra à Grenade en 1798.

Plusieurs évêques constitutionnels sont franc-maçons. Sur le cas de Louis Delmas, évêque constitutionnel de Narbonne, il subsiste un doute, malgré les affirmations catégoriques de quelques historiens. En ce qui concerne Jean-Baptiste Demandre, évêque constitutionnel de Besançon, le doute n'est pas permis. Son nom figure en effet sur les Tableaux de La Constante Amitié. Pour l'abbé Fauchet, souvent désigné comme maçon, rien n'est encore établi. Huguot, évêque constitutionnel de la Creuse, est membre de la Loge de Bourgameuf. Jean-Joseph Rigouard, évêque constitutionnel du Var, a été vénérable de La Réunion, à l'Orient de Solliès. L'appartenance maçonnique de Talleyrand-Périgord est admise par tous. Saurine, évêque constitutionnel des Landes, puis évêque de Strasbourg, a été vénérable de La Réunion des Amis Intimes de Paris, et président de la Chambre Symbolique du Grand-Orient en 1790. Léonard Gay de Vernon, évêque constitutionnel de Limoges est présenté comme "bon frère et bon ami", le 1er février 1791 (28).

D'autres exemples nous montrent le revers de la médaille. Ainsi le frère René-Jean Mesnage, prêtre franc-maçon, qui a quitté Ernée à la tête d'un détachement de patriotes pour tenter de reprendre Le Mans, est fait prisonnier par les Vendéens et préfère être fusillé par eux plutôt que de crier "Vive Louis XVII". En même temps, au moins 4 prêtres de la seule Loge L'Union de Laval sont déportés pour avoir refusé de prêter le serment

constitutionnel : l'abbé Michel Raimbault fut déporté à Jersey où il mourut le 24 octobre 1792 ; ses compagnons de Loge Ambroise Lepecq et Michel Langlois, furent aussi déportés à Jersey, et l'abbé Pierre Champroux fut envoyé en Angleterre pour les mêmes raisons.

Cependant, alors que tous ceux-ci doivent partir pour l'exil, leur Atelier, la Loge L'Union de Laval, initié l'abbé Villar, Grand Vicaire et frère de l'évêque constitutionnel. Cette Loge, vite suspecte au Comité révolutionnaire, doit se mettre en sommeil sept mois avant que les Vendéens ne pillent son Temple et ne brûlent ses archives.

D'autre part Guillaume Coheloach, curé constitutionnel de Kervignac et membre de la Loge La Douce Attente d'Auray, sera assassiné en 1793 par les Chouans. Le 15 octobre 1799, l'abbé Boulanger, franc-maçon, devenu délégué du Comité de Salut Public dans la Sarthe, meurt les armes à la main, en luttant, dans les rues du Mans, contre les Chouans. En revanche l'abbé Jean-Marie Gallot, franc-maçon de Laval, est guillotiné par les révolutionnaires, en même temps que 13 autres prêtres, pour ne pas avoir voulu renier sa foi (29). Le jour de son exécution, le service d'ordre est commandé par le Frère des Mazières, capitaine de gendarmerie et membre de la Loge Les Amis Unis.

Nous notons même quelques scènes de réaffirmation vocationnelle : signalons l'exemple du Père Germain, Gardien des cordeliers de Troyes, membre de la Loge La Régularité, qui répondit au président de l'arrondissement en son nom personnel et en celui de la communauté qu'ils ne se repentaient pas d'avoir embrassé la règle de Saint François, selon laquelle ils voulaient vivre et mourir fidèlement. Et ils profitaient de sa présence pour renouveler et confirmer leurs vœux.

C'est ainsi qu'on peut constater que des prêtres franc-maçons qui tentèrent de maintenir fermement leur foi, en subirent des conséquences fâcheuses pendant la Révolution française. Il n'est même pas permis d'établir une relation certaine, comme d'aucun l'ont fait, entre l'appartenance à une loge à un moment donné de l'histoire de France et l'adhésion à la Constitution Civile du Clergé : plusieurs prêtres franc-maçons la rejetèrent en effet. Il est bien certain que quelques uns ont approuvé la Constitution Civile et particulièrement les prêtres des paroisses, qui sont partout les plus nombreux parmi les franc-maçons.

Tentative d'explication

Devant cette présence assez considérable de prêtres dans les rangs de la Maçonnerie, il convient de se demander comment ils purent concilier leur qualité de franc-maçons et les excommunications que Clément XII comme Benoît XIV avaient lancées contre la Franc-Maçonnerie en général.

Tout d'abord, il faut constater la valeur juridique des Bulles selon le droit de l'époque. Il exigeait l'exequatur préalable à tout document pontifical, exequatur qui dans ce cas fut refusé dans plusieurs pays catholiques, tels que la France ou les Pays-Bas autrichiens.

Selon Schiapolli, la conscience des prêtres franc-maçons était tranquille car dans les Statuts de la Franc-Maçonnerie rien était contraire à la religion catholique ou à l'autorité de l'Etat. Et aucun attentat contre la Religion et l'Etat ne pouvait être reproché à ces maçons qui à leur qualité de catholiques, ajoutaient celle de l'état ecclésiastique et sacerdotal (30). Le fait est qu'une grande partie du clergé ne semble pas avoir attaché une grande importance aux interdits du Saint-Siège, puisque, comme l'observe Sagnac, nous ne voyons dans la doctrine maçonnique au XVIII^e siècle rien d'absolument contraire au dogme catholique. Pour certains la liberté et la fraternité maçonniques semblent même des filles légitimes du véritable christianisme et du véritable oecuménisme (31).

Dans ce sens, les Constitutions d'Anderson sont suffisamment éloquentes, en particulier les deux premiers articles, qui par la suite seront reproduits, et adaptés dans de multiples Règles Maçonniques, comme celle gardée dans le Haus-Hof und Staatsarchiv de Vienne, dans un manuscrit de 1778, que nous citons :

Article I. Devoirs envers Dieu et la Religion

"Ton premier hommage appartient à la Divinité. Adore l'Etre plein de majesté, qui créa l'univers par un acte de sa volonté, qui le conserve par un effet de son action continue, qui remplit ton coeur, mais que ton esprit borné ne peut concevoir, ni définir... Plaire à ton Dieu, voilà ton bonheur : être réuni à jamais à lui, voilà toute ton ambition, la boussole de tes actions. "Rends donc grâces à ton Rédempteur ; prosternes-toi devant le Verbe incarné et bénis la Providence qui te fit naître parmi les chrétiens. Professe en tous lieux la divine Religion de Christ, et ne rougis jamais de lui appartenir. L'Evangile est la base de nos obligations, si tu n'y crois pas, tu cesserois d'être Maçon. Annonces dans toutes les actions une piété éclairée et active, sans hypocrisie, sans fanatisme : le

christianisme ne se borne pas à des vérités de spéculation : pratiquer tous les devoirs moraux qu'il enseigne, et tu seras heureux, tes contemporains te béniront et tu paroftras sans trouble devant le trône de l'Etemel.

"Surtout pénétrés-todes ce principe de charité, d'amour, base de cette sainte Religion : plains l'erreur sans la haïr et sans la persécuter : laisses à Dieu seul le soin de juger, et contentes-toi d'aimer et de tolérer. Maçons ! Enfans d'un même Dieu ! réunis par une croyance commune en notre divin Sauveur ! que ce lien d'amour nous unisse étroitement et fasse disparoftrre tout préjugé contraire à notre concorde fraternelle".

L'article II traite de L'Immortalité de l'âme.

Article III. Devoirs envers le Souverain et la Patrie

"L'être Suprême confia d'une manière plus positive ses pouvoirs sur la terre au Souverain ; respectes et chéris son autorité légitime sur le coin de la terre que tu habites, ton premier hommage appartient à Dieu ; le second à ta patrie.

Homme sensible ! tu revères tes parents ; honores de même les pères de l'état et pries pour leur conservation ; ils sont les représentants de la Divinité sur cette terre. S'ils s'égarent, ils en répondront au juge des Rois ; mais ton propre sentiment peut le tromper, et jamais te dispenser d'obéir" (32).

Pour comprendre le pourquoi de la présence de tant de catholiques et de prêtres dans les loges du XVIIIe siècle, il est nécessaire de nous situer dans le cadre du siècle des lumières, dans ce siècle philosophe, amateur de réunions, de sociétés et de clubs, touché par l'humanisme et la philanthropie, hypnotisé par le merveilleux. Selon certains ce siècle est, pour les intellectuels, celui de la foi vacillante, des coutumes légères et le siècle de la singularité et de la superstition qui cherche un point d'appui dans l'inconnu et le mystérieux. Mais conclure de là, comme on a voulu le faire, que l'adhésion des prêtres à la Franc-Maçonnerie équivalait à une espèce de "satanisme", est aussi injuste que calomnieux.

Cette étiquette ne convient pas à la plupart de ceux qui fréquentaient les Loges d'une façon ou l'autre. Au XVIIIe siècle les franc-maçons n'étaient pas aussi antireligieux que l'on a dit, et les catholiques pas aussi religieux que l'on a cru. Ceci n'est peut-être plus vrai, du moins dans certains secteurs, pendant les XIXe et XXe siècles.

Le fait que Joseph de Maistre, si sincèrement catholique et monarchiste, fut maçon montre bien qu'un prêtre pouvait l'être aussi sans mériter pour cela l'appellation infamante de "satanique". Et il y a plus, plusieurs des-dits prêtres furent persécutés et même suppliciés parce qu'il refusèrent de renier leur foi, comme nous venons de le rappeler.

D'un point de vue social - affirme Berteloot - on peut même affirmer qu'il y avait souvent plus d'esprit chrétien chez les franc-maçons que chez les catholiques gallicans. C'est peut-être précisément le manque d'esprit chrétien qui régnait un peu partout, qui incita tant de catholiques et avec eux tant de religieux et d'ecclésiastiques, à chercher dans la Franc-Maçonnerie un "climat" plus généreux et plus pur.

L'intérêt des franc-maçons pour la paix, la fraternité, l'humanisme, la justice, avait des aspects spécifiquement évangéliques, bien trop négligés pour ne pas dire oubliés à cette époque-là. C'est justement cette préoccupation de justice qui attira nombre de gens dans les Loges (33), d'autant plus si l'on tient compte du fait que le sol d'Europe avait été ensanglanté sans interruption par les guerres de religion, au cours desquelles les commandements les plus sacrés de Dieu étaient foulés aux pieds en son nom, des fins plus batardes et éminemment politiques et dynastiques étant recouvertes sous le manteau d'affaires religieuses.

Il est évident que cette situation engendrait un désir de tolérance, de paix et de fraternité, c'est-à-dire de véritable oecuménisme, celui-là même que le Concile Vatican II, deux siècles plus tard, consacrerait et canoniserait, et qui curieusement se reflète dans les noms choisis pour les Loges : les noms de saint y sont non seulement fréquents, mais aussi les références à l'amitié et à l'union fraternelle (34).

D'autre part le despotisme éclairé, l'inégalité de classe, la centralisation de trop de richesses entre les mains de quelques privilégiés, avaient excité le désir de liberté et d'égalité.

Dans cet état de choses, il est compréhensible qu'une doctrine qui prêchait la tolérance, la fraternité, l'égalité, la liberté ; qui écartait en même temps tout ce qui aurait pu diviser les esprits, à savoir la politique et les discussions sur la religion ; qui possédait de plus une variété de grades qui flattait la vanité humaine, à quoi s'ajoutait le côté attractif du rite, du secret et du merveilleux, il est compréhensible qu'elle influençait et attirait non seulement les catholiques, mais même de nombreux membres du clergé qui logiquement avaient consacré leur vie aux idéaux de la doctrine évangélique.

NOTES

- (1) A titre d'information cfr. le catalogue des Liberi Muratori de Sicile, conservé dans l'Archivio Segreto Vaticano, Miscell. Arm. XV, fol. 237. De nombreux papiers procédant du Grand Orient de Varsovie appartiennent au même liasse, et dans leur majorité ce sont des citations maçonniques adressées au Prélat Monseigneur Ghiogiotti (1784-1787) et des billets sur lesquels sont portées en détail les aumônes données par le Prélat maçon, sur les instances de la loge, dans de nombreuses occasions.
- (2) Les ex-jésuités qui figurent ici, le sont pour le simple motif de l'extinction de la Compagnie de Jésus.
- (3) Sur cette question cfr. FERRER BENIMELI, J.A., Masoneria, Iglesia e Ilustración, Madrid, F.U.E., 1976, 4 vol.
- (4) Archives Nationales. Paris, 0^{1*} 556, L'Archevêque de Tours à l'Archevêque de Toulouse, Chanteloup, 15 juillet 1778. GERIN, Les Monastères franciscains et la commission des réguliers 1766-1789, Revue des Questions Historiques (1872(2)) 112-115 ; LUQUET, La Franc-Maçonnerie et l'Eglise en France au XVIIIe siècle, Revue Grand Collège des Rites (Paris), N° 43 (juin 1955) 62.
- (5) LEDRE, Ch. La Masonería, Andorra, 1958, pp. 83-84 ; GOLINON, M., L'Eglise en face de la Franc-maçonnerie, Paris, 1954, p. 66. Tous les deux le prennent de LOUCELLES, H., Histoire Générale de la Francmaçonnerie en Normandie (1739 à 1875), Dieppe, 1875.
- (6) FERRER BENIMELI, J.A., La Masonería después del Concilio, Barcelona, AHR, 1968, ppp. 26-34 ; FERRER BENIMELI, op. cit. Masoneria, Iglesia e Ilustración, vol. I, pp. 179-185.
- (7) Dans le Tableau alphabétique des Loges de la correspondance du Grand Orient de France, de l'année 1787, où figurent seulement les fonctions de direction de chaque loge, sont consignés les vénérables de 31 loges réparties sur toute la géographie française, et tous sont prêtres. Il est également consigné deux loges militaires et trois hors de France, mais dépendent du

Grand Orient de France, dont les Vénérables sont aussi des ecclésiastiques. Les années antérieures beaucoup d'autres loges ont pour vénérable un ecclésiastique : Alençon (1783), Les Andelys (1779), Compiègne (1777), Glanfeuil (1779), Lyon (1780), Narbonne (1776), Orléans (1776), etc.

- (8) Seulement dans la liste de FEUILLETE, Liste des Vieux Francs-Maçons, publiée dans L'Acacia au cours des années 1928 à 1932 figurent plus de 25 ecclésiastiques fondateurs de diverses loges. FAUCHER-RICKER, Histoire de la Francmaçonnerie en France, Paris, 1967, 179-180.
- (9) Cfr. le Répertoire du Clergé Francmaçon.
- (10) LESUEUR, E., La Francmaçonnerie Artésienne au XVIII^e siècle, Paris, 1914, p. 154 ; COLINON, op.cit., p.68 ; SERBANESCO, Histoire de la Francmaçonnerie Universelle, Paris, 1964, vol.II, pp. 115-116 ; FAUCHER-RICKER, op.cit. p. 114 et 124.
- (11) MAITRE, Léonce, Une loge maçonnique au XVIII^e siècle en Bretagne, L'Humanité nouvelle, 7 (1903) 534-536.
- (12) Les cinq furent rebelles à la Constitution Civile du Clergé, de ce fait quatre furent déportés et le cinquième Jean'marie Gallot fut guillotiné à Laval le 21 janvier 1794. RIQUET-BAYLOT, Les Francmaçons, Dialogue entre *** et ***, Paris, 1968, p.21.
- (13) AMIABLE, L. Une Loge maçonnique d'avant 1789, La R.L. Les Neuf Soeurs, Paris, 1897, pp. 256-257 ; CHEVALLIER, Pierre, Histoire de la Franc-Maçonnerie française, Paris, 1974, pp. 272-288 ; FERRER BENIMELI, J.A. Voltaire y la Masonaria, Cuadernos de Investigaciòn (Logroño) I (1975) 65-89. L'initiation de Voltaire fut proposée par un prêtre : l'abbé Cordier de Saint-Firmin. Voltaire qui avait alors 84 ans fut dispensé des épreuves physiques de l'initiation, et il ceignit le tablier qui avait appartenu au philosophe Helvétius.
- (14) DUCHAINE, P., La Francmaçonnerie belge au XVIII^e siècle, Bruxelles, 1911, p. 81 ; SILAGI, Jakobiner in der Habsburger Monarchie, Wien, 1962, p. 32 ; FAUCHER-RICKER, op.cit., pp. 165-166. MARTIN, E., La Francmaçonnerie à Bar-sur-Aube, Troyes, 1925, p.3.

- (15) Remarquons la jeunesse de la plupart de ces religieux au moment de la fondation de la Loge : 23 ans (1), 25 ans (3, parmi eux le Vénérable), 26 ans (3), 30 ans (1), 33 ans (1), 60 ans (1).
- (16) MOISET, Ch., La Francmaçonnerie à Auxerre au XVIIIe siècle, Bulletin de la Société des Sciences Historiques et naturelles de l'Yonne (1902) 185 ; ROSTAING, L., Les Anciennes loges maçonniques d'Annonay et les Clubs (1776-1815), Lyon, 1903, p. 4 ; ROUX, Une loge maçonnique de province à la fin de l'ancien régime, Correspondant 245 (1911) 138 ; BRUN, L'Abbé J.P. Lapauze, Bordeaux, 1909, passim ; FAUCHER-RICKER, op. cit., p. 130.
- (17) MATHIEU, C., L'Ancien Régime en Lorraine et Barrois d'après des documents inédits, Paris, 1907, p. 90 ; HUTINEL-MATHEY, Vitteaux (Côte d'Or), Paris, 1912, p. 422 ; SOCARD, E., La Francmaçonnerie à Troyes 1751-1820, Mémoires de la Société académique de l'Aube (1877) 130. Cfr. Répertoire du Clergé Francmaçon.
- (18) BOUTON, A., Les Francmaçons Manceaux et la Révolution Française 1741-1815, Le Mans, 1958, pp. 314-328.
- (19) DEMERSON, Georges, Une loge maçonnique espagnole à Brest (1799-1802), Bulletin Hispanique, LVII (1955) 375-400.
- (20) LESUEUR, E. op.cit., pp. 155-156 ; GROS, J., Les Loges maçonniques de Toulouse 1740 à 1870, Rev. de la Révolution française, 40 (1901) 258 ; MORNET, Les Origines intellectuelles de la Révolution Française 1715-1787, Paris, 1954, pp. 355-356.
- (21) Ce dernier était l'ex-jésuite P. Charles Michaeler, qui résidait alors à Vienne, étant le Directeur de la Bibliothèque de l'Université de Vienne.
- (22) Haus-Hof und Staatsarchiv, Wien, Vertrauliche Akten der Kabinettskanzlei, Karton 66, fol. 343 : Tableau des frères et Membres de la très juste et très parfaite loge de St. Jean sous le titre distinctif de la Vraie Concorde à l'Orient de Vienne en Autriche, 1785.

- (23) Ibidem, fols, 198-199 : Tableau des Membres de la Respectable Loge de la Victoire, à l'Orient de Naples, 1782.
- (24) Nous faisons figurer des membres de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, de Suisse, d'Autriche, de Hongrie, d'Allemagne, du Portugal, d'Irlande, de Tchécoslovaquie, de Hollande, de Pologne, de Russie, de Saint Domingue, etc.
- (25) BERTELOOT, J., Les Francs-Maçons devant l'Histoire, Paris, 1949, pp. 249-251.
- (26) La Maçonnerie fut une des premières associations à souffrir les conséquences de la propre révolution. Il suffit de lire la liste des Francmaçons parisiens du Grand Orient de France à la fin du XVIII^e siècle publiée par LE BIHAN (Paris, 1966) pour constater combien ils furent nombreux à émigrer à l'étranger où à être déportés, et combien moururent guillotins. Une grande partie des loges durent cesser leurs activités, à tel point qu'à partir de 1791 la Grande Loge de France mit au sommeil ses travaux. Le Grand Orient de France devra l'imiter en 1793. Les loges qui, malgré tout, se décidèrent à continuer, durent se transformer en des clubs révolutionnaires, comme ce fut le cas des Amis de la Liberté, de Paris, ou de La Bonne Amitié de Marseille.
- (27) Le 29 juin 1789 la Grande Loge participa en la Sainte Chapelle à une Messe solennelle que célébra Roussineau assisté de tout son clergé et avec "la splendeur et le cérémonial du saint jour de Pâques". Divers morceaux de musiques, tels que le Credo, le Lever Dieu, et le Domine salvum fac regem furent exécutés par le frère francmaçon, de Villiers, musicien de la cathédrale, accompagné d'un orchestre "à la grande satisfaction de toute l'assistance", qui participèrent à l'offrande, au moment de la présentation des pains pour la bénédiction avec le cérémonial habituel. Bibliothèque Nationale, Paris, Manuscrits, F.M.1 108, fols. 366-374. LE BIHAN, A., Francs-Maçons et Ateliers parisiens de la Grande Loge de France au XVIII^e siècle, Paris, 1973, pp. 202-203.
- (28) FAUCHER-RICKER, op.cit., pp. 197 ; 200, 202-204.

- (29) L'accusateur Volcler lui demanda de ne plus professer sa religion. "Je serai toujours catholique" répondit le Vénérable de la loge L'Union. "Publiquement ? - Oui, publiquement, n'importe où, je me dirai toujours catholique, je ne rougirai pas de Jésus-Christ". "Sois sûr que tu vas être guillotiné", observa le Président. "Oh ! ce sera bientôt fait", répondit l'accusé. Ibidem, p. 213.
- (30) SCHIAPPOLI, La Massoneria secondo il diritto penale canonico e la legislazione napoletane del secolo XVIII, Napoli, 1926, p. 16.
- (31) SAGNAC, dans le préface de l'oeuvre de MARTIN, G., La Francmaçonnerie et la préparation de la Révolution, Paris, 1926, p. . XIV ; LE FORESTIER, L'Occultisme et la Francmaçonnerie écossaise, Paris, 1928, p. 188 ; ANONYME, Notas varias, Rev. Latomia (Madrid) II (1933) 237-238.
- (32) Haus-Hof und Staatsarchiv. Wien, Vertrauliche Akten der Kabinetskanzlei, Karton 64, fols. 33-37 : Règle Maçonnerie.
- (33) BERTELOOT, op.cit., p. 99.
- (34) Voilà les noms de quelques loges qui figurent dans le Répertoire du Clergé francmaçon : "La Triple Unité", "Les Amis de l'Union parfaite", "Les Amis Thérésiens",